

Date d'affichage : 5 avril 2005

## VILLE DE CAEN

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 4 AVRIL 2005

· **Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Mme le Député-Maire en vertu de la délégation du Conseil Municipal en date du 25 mars 2001 modifiée.**

· **Installation d'un nouveau Conseiller Municipal :**

Le Conseil Municipal, suite à la démission de Mme Régine NIVAUD prend acte de l'installation de Mme Geneviève DETIENNE dans sa fonction de Conseiller Municipal ;

· **Remplacement de Mme NIVAUD dans divers organismes :**

Le Conseil Municipal désigne Mme Geneviève DETIENNE, en remplacement de Mme NIVAUD dans les commissions et organismes ci-après : commission (n°3) de l'Urbanisme, des Déplacements et de l'Espace Public, du Renouvellement Urbain, du Logement et de l'Habitat, Association pour le Centre National de la Navigation Caen Normandie, Comité pour l'Organisation des Manifestations Economiques et Touristiques de Caen (COMET), Maison de retraite des petites sœurs des pauvres et décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations ;

· **Bâtiments Communaux et Mobilier Urbain – Dommages divers – Acceptation d'indemnités de sinistre :**

Le Conseil Municipal accepte le versement d'une indemnité d'un montant de 610,25 € correspondant à l'indemnisation du sinistre dégâts des eaux du 27 juin 2003 – église du Vieux Saint Sauveur, accepte le versement d'une indemnité de 1 552,27 € correspondant au remboursement de la franchise applicable au contrat si le recours fait à l'encontre du tiers responsable des dommages venait à aboutir, accepte le versement d'une indemnité d'un montant total de 1 328,01 € se décomposant en une indemnité immédiate de 900,29 € et une indemnité différée de 427,72 € relatif à l'indemnisation du sinistre choc de véhicule du 16 août 2004 : deux candélabres situés à l'angle de la rue d'Alexandria et de la rue Normandie Niemen, accepte le versement d'une indemnité de 1 605,30 € correspondant au remboursement de la franchise applicable au contrat si le recours fait à l'encontre du tiers auteur des dommages venait à aboutir, accepte le versement d'une indemnité d'un montant total de 1 976,40 € se décomposant en une indemnité immédiate de 1 839,40 € et une indemnité différée de 171 € relatif à l'indemnisation du sinistre choc de véhicule du 21 septembre 2004 – candélabre n° 14-92 situé avenue de l'Hippodrome, accepte le versement d'une indemnité de 1 605,30 € correspondant au remboursement de la franchise applicable au contrat si le recours fait à l'encontre du tiers auteur des dommages venait à aboutir et accepte le versement d'une indemnité de 1 673,52 € correspondant à l'indemnisation du sinistre choc de véhicule du 27 septembre 2004 – clôture et végétation du gymnase COSEC Guérinière ;

· **Direction des Systèmes d'Information – Site internet – Contrat avec la société MAPPY pour la mise à disposition des plans et informations de géo-localisation sur le site internet de la Ville de Caen :**

Le Conseil Municipal autorise Mme le Député-Maire ou son représentant à signer le contrat d'abonnement aux services MAPPY ;

· **Syndicat Intercommunal du Gaz du Calvados – Rapport d'activités 2003 :**

Le Conseil Municipal prend acte de la communication du rapport d'activités 2003 du Syndicat Intercommunal du Gaz du Calvados ;

· **Syndicat Mixte "Antenne Basse-Normandie Europe" – Dissolution :**

Le Conseil Municipal accepte la dissolution du Syndicat Mixte "Antenne Basse Normandie Europe" et accepte de percevoir, à ce titre, les excédents constatés au jour de la dissolution du Syndicat au prorata de l'apport municipal au budget 2004 du Syndicat ;

· **Centre aéré de la Folie-Couvrechef - Juillet 2005 - Fixation du tarif :**

Le Conseil Municipal fixe le tarif du centre aéré de la Folie-Couvrechef à 12,55 € par jour et par enfant ;

- **Caen Habitat – Modernisation des ascenseurs rue Molière au Chemin-Vert – Emprunt de 138 842 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations - Garantie de la Ville à hauteur de 100% :**

Le Conseil Municipal accorde la garantie de la Ville de Caen à hauteur de 100 % à HLM Caen Habitat pour le remboursement d'un emprunt que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destiné à financer les travaux de modernisation des ascenseurs rue Molière au Chemin Vert, la Ville s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt et autorise Mme le Député-Maire à intervenir au nom de la Ville de Caen, au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et Caen Habitat ainsi qu'aux avenants éventuels et à signer tous actes nécessaires et notamment la convention à intervenir entre les parties ;

- **Société Foncière Habitat et Humanisme – Acquisition-amélioration de 4 logements rue Leroy à Caen – Emprunt de 7 623 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations - Garantie de la Ville à hauteur de 100% :**

Le Conseil Municipal accorde sa garantie à hauteur de 100% à la Société Foncière Habitat et Humanisme pour le remboursement d'un emprunt que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destiné à financer l'acquisition-amélioration de 4 logements rue Leroy à Caen, la Ville de Caen s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt et autorise Mme le Député-Maire à intervenir au nom de la Ville de Caen, au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la Société Foncière Habitat et Humanisme ainsi qu'aux avenants éventuels et à signer tous actes nécessaires et notamment la convention à intervenir entre les parties ;

- **Mise à disposition, entretien et maintenance de mobiliers urbains – Avenant de transfert :**

Le Conseil Municipal autorise Mme le Député-Maire à signer l'avenant numéro 2 au marché passé avec la Société DAUPHIN ADSHEL S.A. pour la mise à disposition, l'entretien et la maintenance de mobiliers urbains qui confie par location gérance l'exécution de l'ensemble des prestations prévues au contrat à la Société CLEAR CHANNEL France ;

- **Direction des Systèmes d'Information – Maintenance des logiciels STAR – Avenant n°1 au marché passé avec la société STAR INFORMATIC :**

Le Conseil Municipal autorise Mme le Député-Maire à signer l'avenant n°1 au marché passé avec la société STAR INFORMATIC pour la maintenance des logiciels de système d'information et de CAO-DAO, qui confie, suite à une fusion de sociétés, l'exécution de l'ensemble des prestations prévues au contrat à la société STAR APIC SAS ;

- **Presqu'île portuaire – Transfert du budget – Annexe des opérations d'urbanisme :**

Le Conseil Municipal décide la mise en place en dépenses et en recettes des crédits ;

- **Travaux extérieurs de restauration d'immeuble – Participation financière de la Ville dans le périmètre du centre ancien et au titre du Programme Social Thématique :**

Le Conseil Municipal alloue une subvention au propriétaire pour les travaux de restauration qu'il a effectué ;

- **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.) Copropriétés – Attribution de subventions :**

Le Conseil Municipal alloue des subventions aux propriétaires et aux locataires qui ont fait réaliser des travaux de rénovation sur des immeubles en copropriété construits il y a au moins 20 ans et situés sur l'ensemble du territoire communal ;

- **Quartier de la Grâce de Dieu – Principes du projet de renouvellement urbain – Avis sur le projet de démolition des immeubles du Petit Laperrine et de Sainte Cécile par Caen Habitat – Demande de subventions :**

Le Conseil Municipal adopte les principes du schéma directeur de renouvellement urbain du quartier de la Grâce de Dieu, donne un avis favorable sur les projets de démolition par Caen Habitat des immeubles Petit Laperrine situés n° 9 et 11 et de l'immeuble Ste Cécile situé au n° 2 et 4 rue Ste Cécile, donne un avis favorable sur le principe de relogement proposé par Caen Habitat, qui vise à favoriser le relogement des locataires sur le quartier, autorise Mme le Député-Maire à signer tout document relatif à ce principe de relogement et à solliciter les subventions au taux le plus élevé possible auprès de l'Europe (FEDER-), l'Etat (ANRU et droit commun), le Conseil Régional, le Conseil Général, la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'étude et la réalisation du projet de renouvellement urbain du quartier de la Grâce de Dieu ;

· **Groupe d'immeubles de la Ville de Caen (GIVC) – Calvaire Saint-Pierre – Travaux de réfection et de mise aux normes des installations électriques – Avenant à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Caen et Caen Habitat :**

Le Conseil Municipal modifie l'enveloppe financière définie à l'article 2 de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec Caen Habitat pour la porter de 228 000 € TTC à 305 000 € TTC, autorise Mme le Député-Maire ou son représentant à signer un avenant à la convention précitée pour prendre en compte la nouvelle enveloppe financière, autorise Mme le Député-Maire ou le Président de Caen Habitat à signer les marchés de travaux qui en découlent et habilite Mme le Député-Maire à intervenir, sous forme de fonds de concours, au règlement des dépenses de l'opération dans la limite de l'enveloppe financière de 305 000 € TTC ;

· **Pavillons 5, 7, 9 et 11 allée du Bosphore – Procédure de désaffectation :**

Le Conseil Municipal sollicite l'avis de M. le Préfet sur la désaffectation des quatre logements situés 5, 7, 9 et 11 Allée du Bosphore ;

· **Site du GANIL – Bail emphytéotique Ville de Caen/GANIL – Octroi d'une sous-location :**

Le Conseil Municipal autorise le GANIL à sous-louer à M. Hervé BANCE, aux fins d'exploitation agricole, une emprise de 11ha environ, à prendre aux dépens de la parcelle cadastrée section AC n° 63, située sur la commune d'EPRON, dit que cette sous-location sera consentie à titre gratuit et précaire, pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction dans la limite de quatre ans à compter de l'acte notarié de régularisation, précise que le droit conféré sera strictement personnel, et autorise Mme le Député-Maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature tous documents nécessaires ;

· **Cession d'un terrain situé, 37 rue Bicoquet, au profit de la Société SAMFI II :**

Le Conseil Municipal cède à la société SAMFI II, ou à toute personne morale ou physique qui serait appelée à s'y substituer pour le même objet, le terrain à bâtir, situé 37, rue Bicoquet, cadastré section IL n° 335, pour une superficie de 595m<sup>2</sup>, précise que la cession interviendra moyennant le prix de 228.000 €, dit que, préalablement à la signature de l'acte authentique de vente, un compromis sera conclu entre les parties, les conditions suspensives outre celles d'usage consistant en l'obtention d'un permis de construire d'une surface hors œuvre nette de 450m<sup>2</sup>, purgé du recours des tiers, pour la réalisation d'une maison d'habitation, indique que la vente devra intervenir au plus tard dans le délai d'un an à compter de la signature du compromis, le délai de validité dudit compromis pouvant toutefois être prorogé après accord des parties, dit que les frais afférents à cette cession seront supportés par l'acquéreur et autorise Mme le Député-Maire ou son représentant à revêtir de sa signature tous documents nécessaires ;

· **Cession d'un bâti sis 42 rue de Bretagne :**

Le Conseil Municipal cède au profit de Dominique GAUTIER et d'Elisabeth MAUBRAY un bâti d'une superficie de 65 m<sup>2</sup>, sis 42 Rue de Bretagne, édifié sur la parcelle cadastrée BL N° 3, au prix de 40 000 €, précise que l'ensemble des frais d'acte liés à cette cession sera supporté par les acquéreurs et habilite Mme le Député-Maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature tous documents nécessaires ;

· **Projet de renouvellement urbain presqu'île portuaire - Rives de l'Orne – Acquisition de terrains situés Quai Amiral Hamelin auprès de la SNCF :**

Le Conseil Municipal décide d'acquérir auprès de la SNCF les terrains situés quai Amiral Hamelin, d'une superficie de 11 184m<sup>2</sup> environ, sous réserve des résultats du document d'arpentage, à prendre aux dépens de la parcelle cadastrée section LH n° 26 (anciennement cadastrée section LH n° 14), précise que le prix d'acquisition a été fixé à la somme de 2 793 607 €, dit que, préalablement à la

signature de l'acte authentique de vente, une promesse d'achat sera signée entre les parties sous les conditions suspensives suivantes : non exercice par l'Etat ou l'une des collectivités territoriales de l'un des droits de priorité visés par l'article 11 du décret du 13 septembre 1983 relatif au domaine confié à la SNCF, déclassement des biens par l'autorité compétente, non exercice de tout droit de préemption éventuel, renouvellement de l'état parasitaire par le vendeur et de l'état des risques, indique que l'ensemble des conditions suspensives devra être réalisé au plus tard le 30 novembre 2006, en vue d'une régularisation de l'acte authentique de vente au plus tard le 31 décembre 2006, ces délais pouvant toutefois être prorogés après accord des parties, dit que, dans le cas où la signature de l'acte authentique interviendrait dans un délai supérieur à deux ans à compter de la signature de la promesse, le prix sera indexé à la hausse, en fonction de l'évolution de l'indice Insee du Coût de la Construction, à la condition que la SNCF ait demandé expressément à la Ville de procéder à la régularisation de l'acte. Les indices de référence pour le calcul de cette indexation seront les derniers indices connus à chacune de ces deux dates, précise que la SNCF conservera le bénéfice des servitudes ci-après définies, tant que les aménagements publics qui permettront de les supprimer (réseaux, voirie) n'auront pas été réalisés par la Ville ou que les besoins n'auront pas disparu : servitudes de passage et d'entretien de canalisations d'eaux pluviales, eaux usées, eau industrielle, eau potable, servitude de passage de câbles télécom, servitude d'accès permettant de desservir le parcotrain et les emprises SNCF et habilite Mme le Député-Maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature tous documents nécessaires ;

· **Travaux sur les édifices classés Monuments Historiques de la Ville de Caen – Adoption du programme d'entretien 2005 et demande de subvention :**

Le Conseil Municipal adopte le programme d'entretien des Monuments Historiques appartenant à la Ville de Caen et portant sur la restauration de vitraux de 2 doubles baies dans le 2<sup>ème</sup> niveau du triforium de la façade Nord du Chœur de l'Abbatiale Saint-Etienne et la réfection d'une lucarne et d'une croisée 2 vantaux à l'Hôtel d'Escoville pour un montant de 35 000 € TTC et sollicite de l'Etat et du Département une subvention au taux le plus élevé possible ;

· **Tramway : Approbation de la convention quadripartite Syndicat Mixte des Transports – sociétés concessionnaires STVR/CTAC/Twisto – Ville de Caen relative aux activités dans l'environnement tramway en phase d'exploitation :**

Le Conseil Municipal approuve la convention quadripartite à intervenir entre la Ville de Caen, le Syndicat Mixte des Transports et les sociétés concessionnaires STVR et CTAC, et relative aux activités dans l'environnement tramway en phase d'exploitation et ayant pour objet de : définir les droits et obligations des parties en ce qui concerne la réalisation de toutes les activités se situant dans l'environnement tramway, étendre aux deux concessionnaires TP et SP les stipulations de la convention de mise à disposition du domaine public communal visée dans l'exposé préalable, les objectifs fondamentaux de la présente convention sont d'assurer le respect des principes : de sécurité pour tous les intervenants, de non-perturbation tant de l'exploitation du tramway, que du fonctionnement des réseaux et équipements publics, de coexistence des services publics de transports urbains, de la voirie publique, et des services publics occupant le domaine public routier, du droit d'accès des riverains de la voirie publique et autorise Mme le Député-Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ;

· **Société d'Economie Mixte Locale pour la gestion du Zenith de Caen – Exercice 2003-2004 – Rapport des représentants du Conseil Municipal :**

Le Conseil Municipal prend acte du rapport de ses représentants au Conseil d'Administration de la Société d'Economie Mixte Locale pour la gestion du Zénith de Caen pour l'exercice établi du 1<sup>er</sup> août 2003 au 31 juillet 2004 ;

· **Musée des Beaux-Arts – Acquisition d'une peinture de Baciccio - Demande de subvention au Fonds Régional d'Acquisition des Musées (FRAM) :**

Le Conseil Municipal décide d'acquérir l'œuvre suivante pour le Musée des Beaux-Arts : Giovanni Battista Gaulli, dit Il Baciccio (1639-1709) : Le Baptême du Christ et sollicite une subvention au taux le plus élevé possible du Fonds Régional d'Acquisition des Musées (FRAM) pour l'achat de cette œuvre ;

· **Musée de Normandie – Convention de dépôt de collections avec la Ville de Lille :**

Le Conseil Municipal autorise Mme le Député-Maire ou son représentant à signer la convention établie entre la Ville de Caen et la Ville de Lille pour le dépôt de collections ;

· **Salon du Livre 2005 – Deux conventions avec l'association PROFiLE :**

Le Conseil Municipal autorise Mme le Député-Maire ou son représentant à signer la convention établie entre la Ville de Caen, l'association PROFiLE et les stagiaires relative à la participation de ces derniers au Salon du Livre 2005 et autorise Mme le Député-Maire ou son représentant à signer la convention établie entre la Ville de Caen et l'association PROFiLE relative à la mise en place d'un stand et l'organisation d'une table ronde qui aura pour but de présenter les métiers du livre lors du Salon du Livre 2005 ;

· **Personnel Municipal – Direction de la Communication – Renouvellement d'un emploi contractuel de journaliste :**

Le Conseil Municipal décide la reconduction de l'emploi de contractuel de journaliste à temps plein à la Direction de la Communication de la Ville de Caen, pour une durée maximale de trois ans ; décide de maintenir la rémunération de cet emploi à l'indice brut 513 - majoré 440 de la fonction publique, autorise Mme le Député-Maire à procéder à l'engagement d'un agent contractuel, disposant d'une formation supérieure (bac + 3 au minimum) en lettres ou en communication, et justifier d'une expérience significative de 3 ans minimum en rédaction d'articles de presse, ainsi que d'une bonne connaissance du réseau de presse locale et des enjeux de la communication d'une collectivité territoriale et autorise Mme le Député-Maire à signer le contrat de l'agent contractuel correspondant pour une durée de 3 ans à compter du 15 mai 2005, sur la base du traitement afférent à l'indice brut 513 – majoré 440 de la fonction publique, exclusion faite de toute prime, à l'exception de la prime annuelle forfaitaire ;

· **Contrat de Ville de l'Agglomération Caennaise – Chantier d'insertion Ville de Caen / EDF "Des Postes pour l'Emploi" :**

Le Conseil Municipal renouvelle en 2005 le chantier d'insertion Ville de Caen et EDF "Des Postes pour l'Emploi" sur la base d'un montant de dépenses de 225 000 € et d'un montant prévisionnel de 196 912 € de recettes et autorise Mme le Député-Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la présente opération ;

· **Contrat de Ville de l'Agglomération Caennaise - Avenant 2004 - Education nutritionnelle dans les ZEP Ville de Caen – Subventions :**

Le Conseil Municipal accorde des subventions, au titre de l'opération "Education Nutritionnelle", d'un montant global de 12 814 € à différents établissements et décide de verser ces subventions dès à présent, sur présentation de justificatifs ;

· **Association des combattants prisonniers de guerre et combattants Algérie-Tunisie-Maroc du Calvados (ACPG-CATM) – 60ème Anniversaire de la libération des camps - Subvention affectée :**

Le Conseil Municipal accorde une subvention affectée d'un montant de 800 € à l'Association des Combattants Prisonniers de Guerre et Combattants Algérie-Tunisie-Maroc (ACPG-CATM) ;

· **Direction des Affaires Culturelles – Subventions affectées 2005 :**

Le Conseil Municipal accorde des subventions pour un montant global de 10 322,20 € à diverses organismes culturels ;

· **Direction des Sports – Subventions affectées pour manifestations ponctuelles :**

Le Conseil Municipal accorde des subventions d'un montant global de 10 380 € à divers organismes sportifs ;

· **Direction des Sports – Subvention de fonctionnement Rugby Caen Sud :**

Le Conseil Municipal accorde une subvention de fonctionnement d'un montant de 29 500 € au Rugby Caen Sud ;

· **Direction du Développement Economique – Subventions affectées :**

Le Conseil Municipal accorde des subventions d'un montant global de 24 900 € à divers organismes économiques ;

Les délibérations peuvent être consultées à l'Hôtel de Ville, au Secrétariat du Conseil Municipal.  
AFFICHÉ A L'HÔTEL DE VILLE, LE 5 AVRIL 2005